

DOCUMENT 1

BULLETIN D'INFORMATION POUR LES COORDINATEURS NATIONAUX, LES PARTICIPANTS ET LES ORGANISATIONS HOTES

1. HOPE, la Fédération européenne des hôpitaux et des soins de santé, est une association composée de représentants d'organisations hospitalières et de soins de santé nationales ou, le cas échéant, d'institutions nationales responsables du secteur hospitalier et des soins de santé, dans les Etats Membres de l'Union Européenne. La Suisse a le statut de membre observateur.
2. Un des objectifs de HOPE est de promouvoir les échanges de connaissances et de pratiques dans l'Union européenne et de fournir des formations pour les professionnels de santé dans le contexte européen. En 1981, afin de répondre à ces objectifs, HOPE a mis en place un Programme d'Echange destiné à l'origine uniquement aux professionnels hospitaliers. Ce programme est désormais ouvert aux autres professionnels de santé et dans certains pays des participants sont accueillis dans des structures de soins non hospitalières. Ce Programme d'Echange vise à une meilleure connaissance du fonctionnement des systèmes de santé et hospitaliers en Europe et plus particulièrement à faciliter la coopération, l'échange et la libre circulation des professionnels engagés dans des activités de gestion.
3. Le Programme d'Echange HOPE est organisé durant 4 semaines à l'intention des gestionnaires et autres professionnels de santé ayant des responsabilités de gestion. Les candidats doivent travailler dans un hôpital ou une autre structure de soins depuis au moins trois ans et seront **capables de s'exprimer dans une langue acceptée par le pays d'accueil**. Le Programme d'Echange HOPE n'est pas un programme médical ou technique, mais un programme multiprofessionnel. Il est destiné aux professions et professionnels chargés d'une manière directe ou indirecte de la gestion de services de santé et d'hôpitaux européens.
4. La participation des candidats et des organisations hôtes est organisée par l'intermédiaire de la diffusion d'information (formulaires, agenda, brochure d'information...) par les coordinateurs nationaux et dépend de l'accord de l'employeur d'accepter la participation du candidat avec maintien du salaire. L'hôpital d'accueil offrira un logement gratuit ainsi que des repas moyennant un prix raisonnable ou gratuitement.
5. La période d'échange débutera le 17 mai et se terminera le 17 juin 2010 inclus.
6. Une réunion d'évaluation ainsi qu'un séminaire, à laquelle les professionnels, les responsables des organisations d'accueil et les coordinateurs nationaux sont invités, sont prévus à l'issue Programme d'Echange. Ils auront lieu à Copenhague (Danemark) autour du thème « Le patient chronique: défis cliniques et managériaux ». **Cette réunion d'évaluation fait partie du programme d'échange et tous les candidats doivent y participer.** Une participation financière minimale d'environ 200 Euros sera demandée aux participants en guise de frais de réservation pour les prestations qui leur seront offertes. Les hôtes et toute autre personne intéressée sont également conviés mais doivent payer une contribution, ainsi que leurs frais d'hébergement.

7. L'organisation d'accueil organisera un programme individuel d'échange qui tiendra compte des aspects suivants de l'organisation hospitalière :

| | |
|----------------------------|--|
| En général : | aperçu du système sanitaire du pays d'accueil : il est important de donner au candidat l'occasion de voir comment l'organisation d'accueil s'intègre dans le cadre plus large des services de santé dans la ville, la région et le pays |
| Gestion du personnel : | <ul style="list-style-type: none">• conditions d'admission, de sélection et de formation• relations industrielles• planification du personnel• relations avec le personnel médical |
| Evaluation de la qualité : | <ul style="list-style-type: none">• recueil des données• « audit » médical |
| Finances : | <ul style="list-style-type: none">• méthodes de comptabilité et de budgétisation• comptabilité de gestion• financement (fonctionnement et investissements) |
| Planification : | <ul style="list-style-type: none">• systèmes d'information administrative• procédures de planification |
| Services techniques : | <ul style="list-style-type: none">• achat d'équipement• ravitaillement• entretien• autres services techniques |
| Services économiques : | <ul style="list-style-type: none">• restauration• nettoyage et entretien• sécurité |
| Relations humaines : | <ul style="list-style-type: none">• service social• programmes pour volontaires• enquête d'évaluation par le patient• procédure de plaintes• brochure d'information et d'accueil• accueil des visiteurs |
| Relations publiques : | <ul style="list-style-type: none">• contacts avec les autorités publiques, la presse et le public• rapportage social (annuel) ?? rapport d'activités ? |

En préparant le Programme, l'accent devrait être mis plus sur l'aspect pratique que sur l'aspect académique. Le programme de stage doit également tenir compte des intérêts spécifiques des candidats. **Il doit être bien entendu que le programme d'échange HOPE n'est pas un programme de stage médical.**

8. La participation au programme implique la volonté de l'employeur d'octroyer au candidat une absence exceptionnelle rémunérée.

9. Dès qu'il connaît son organisation d'accueil, le candidat est prié de le contacter le plus rapidement possible, afin de régler les détails de son programme individuel d'échange et de son hébergement. **Le participant devra contacter le coordinateur national du pays hôte par téléphone avant le 31 janvier 2010 afin que ce dernier puisse tester ses connaissances linguistiques. Avant le 15 février 2010 le participant doit avoir confirmé une première fois et avant le 30 avril 2010 une seconde fois sa participation au programme auprès des coordinateurs des pays d'origine et d'accueil et auprès de l'hôpital hôte.**
10. Dès qu'un accord est intervenu avec le candidat une **esquisse du programme individuel d'échange** doit être envoyée par courriel à HOPE, coordinateur européen du Programme d'Echange, et ce **avant le 31 mars 2010**.
11. Les participants ont une responsabilité générale à l'égard de HOPE. HOPE se réserve le droit de mettre fin au placement à tout moment. Pendant l'échange, le participant est responsable devant le directeur de l'organisation d'accueil dans les mêmes conditions que les autres personnels.
12. Les organisations d'accueil sont juridiquement responsables des dommages pouvant être causés à des tiers par les participants pendant la durée complète de l'échange. Les organisations d'accueil sont invitées à couvrir leur responsabilité civile du fait des participants auprès d'une compagnie d'assurances et de préférence auprès de celle qui couvre leur responsabilité du fait de leur propre personnel.
13. A la fin de l'échange, il sera demandé au participant de remettre, par courriel, un rapport sur le déroulement du Programme à HOPE, ainsi qu'aux coordinateurs des pays d'origine et d'accueil, et ce **avant le 31 juillet 2010, au plus tard**.
14. A la fin de l'échange le participant recevra un certificat. Ce certificat ne donnera pas lieu à des exigences salariales.
15. La sélection des candidats sera organisée par la délégation du pays d'origine qui à son tour est responsable de la connaissance linguistique des candidats. Les candidats déclarent être d'accord avec les conditions stipulées. Le bulletin d'inscription des candidats ou des organisations d'accueil (2 copies) doit être renvoyé **au plus tard avant le 31 octobre 2009** au coordinateur national.